

## LE(S) BUREAU(X) D'ETUDES

### 1. Composition de l'équipe

Au regard des problématiques présentes dans le présent cahier des charges, l'équipe à laquelle sera confiée la réalisation de la présente étude d'amélioration du Cadre de Vie de Berlaimont reposera essentiellement sur les compétences d'un (ou de plusieurs) paysagiste(s) ; cette équipe sera complétée par un architecte pour certains travaux demandés.

Les bureaux d'études participant à la consultation gardent la possibilité de s'adjoindre les compétences complémentaires qu'ils jugeront utiles au bon déroulement de la mission. Les compétences, les références et la composition de l'équipe seront les principaux critères de sélection des candidatures.

### 2. Présentation de la proposition de mission

Le mandataire remettra à la commune une proposition de mission contenant :

- une note développant les motivations du candidat ;
- une note méthodologique sur la manière dont le bureau d'études se propose de répondre aux questions posées dans ce document programme, et dans laquelle il précisera, notamment, le type de documents remis, leurs échelles... ;
- un calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude (l'engagement du maître d'œuvre sur les délais sera contractualisé) et la date proposée de commencement de l'étude ;
- un chiffrage détaillé de la proposition de mission.

Il sera demandé au maître d'œuvre de fournir au total 7 exemplaires de l'étude qu'il aura réalisée, dont 2 reproductible(s) à raison de :  
→ 2 exemplaires pour la commune (dont 1 reproductible)  
→ 3 exemplaires pour le Conseil Général du Nord (dont 1 reproductible)  
→ 1 exemplaire pour la Communauté de Communes Sambre Avesnois,  
→ 1 exemplaire pour le Parc Naturel Régional Avesnois.